MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

PRISE DE NOTES RAPIDE ET SUPPORT TECHNIQUE

ENSEIGNEMENT sECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 72 61 02 U21 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 701
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 27 juillet 2001
sur avis conforme de la Commission de concertation

PRISE DE NOTES RAPIDE ET SUPPORT TECHNIQUE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de combiner différentes techniques de prise de notes rapide appropriées à des situations de communication largement rencontrées dans le milieu professionnel :
  - restitution intégrale de parties du discours,
  - restitution du schéma des interventions de différents participants à un débat;
- de sténographier sous la dictée en appliquant les principes d'écriture simplifiée pour atteindre la vitesse de 60 mots à la minute pendant au moins deux minutes ;
- de développer des comportements professionnels en matière d'utilisation du support technique.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

en initiation à la prise de notes rapide,
face à une communication orale quel que soit le support, les consignes étant préalablement précisées, en fonction du temps alloué,

- d'utiliser différentes techniques de prise de notes à l'audition pour :
  - sténographier un texte écrit en appliquant les principes de simplification ;
  - prendre note d'un petit message lu à une vitesse de 30 mots à la minute et de le restituer en tenant compte de l'orthographe, de la ponctuation.

Tous les outils de références peuvent être consultés ;

en initiation à la dactylographie et au traitement de textes,
face à un système informatique connu sur lequel est installé un logiciel de traitement de texte, en respectant le temps alloué et les règles d'utilisation de l'équipement, en utilisant le doigté et en appliquant les règles appropriées,

- d'utiliser des fonctions simples du logiciel de traitement de texte en vue de la présentation d'une lettre " Bloc à la marge " ;
- de dactylographier en méthode aveugle et en utilisant les dix doigts à la vitesse de 15 mots à la minute pendant 3 minutes ;
- de présenter des documents " utilisables ".

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation : " INITIATION A LA PRISE DE NOTES RAPIDE " et " INITIATION A LA DACTYLOGRAPHIE ET AU TRAITEMENT DE TEXTES " de l'enseignement secondaire supérieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Techniques de prise de notes rapide	CS	H	32
Matériel auditif : laboratoire	CS	H	32
3.2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80

4. PROGRAMME

4.1. Techniques de prise de notes rapide

L'étudiant sera capable:

face à des communications orales judicieusement choisies quel que soit le support, les objectifs de la prise de notes étant préalablement définis, en particulier, la restitution intégrale de parties d'un discours :

- de combiner différentes techniques de prise de notes rapide et d'appliquer celle qui est la plus appropriée pour:
  - reproduire intégralement une intervention donnée en appliquant la technique du sténogramme ;
  - reproduire le sens d'un discours en appliquant la technique de la prise de notes arborescente (mots-clés et schématisation du sens de la communication) ;
- de participer à des exercices d'entraînement choisis par le chargé de cours et/ou en auto-formation pour:
  - acquérir, améliorer, maintenir ses performances globales afin de développer des comportements professionnels, comme par exemple :
  - écouter pour retranscrire ;
  - se concentrer ;
  - schématiser et utiliser des symboles ;
  - appréhender le sens global d'une communication orale ;
  - noter un mot inconnu et ne pas s'y arrêter ;
  - développer sa mémoire immédiate et sa ténacité ;
- de s'organiser pour restructurer ses notes ;
- de lire ses notes et de produire le texte demandé dans le respect des consignes données ;
- de participer à des exercices d'entraînement de prise de notes à l'audition selon une (des) technique (s) appropriée(s) pour :

- atteindre une vitesse de 60 mots à la minute pendant 2 minutes pour la prise de notes intégrale en appliquant la technique du sténogramme ;
- restituer le sens essentiel d'un discours structuré lu pendant 4 minutes (débit fluide), par exemple : un extrait de journal télévisé, une intervention d'une personne ressource, une explication par le professeur... , le choix de la technique étant laissé à l'étudiant.

4.2. Matériel auditif : laboratoire

L'étudiant sera capable d'utiliser le matériel auditif de façon professionnelle en vue de

- transcrire intégralement les textes enregistrés, en respectant :
  - les règles dactylographiques normalisées et rationalisées,
  - les règles grammaticales,
  - les règles de disposition en paragraphes ;

- rectifier les erreurs de dictée : redites, incorrections, omissions...

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à une communication orale, quel que soit le support, les consignes étant préalablement précisées en fonction du temps alloué;

- d'effectuer une prise de notes à l'audition pour :
  - transcrire un texte :
  - intégralement (60 mots/m pendant 2 minutes) ,
  - sous la forme d'une synthèse non linéaire ou sous la forme d'un résumé des interventions de différents participants ;

  en utilisant un support technique, en fonction du temps alloué,

- de dactylographier intégralement un texte enregistré en respectant :
  - les règles dactylographiées,
  - les règles grammaticales,
  - les règles de disposition en paragraphes.

Pour la détermination du degré de maîtrise il sera tenu compte des critères suivants :

- la qualité de la production écrite dans le temps alloué ;
- la conformité entre le discours reproduit et celui entendu pour la prise de notes intégrale ;
- la qualité et de la complémentarité des techniques de prise de notes à la situation de communication ;
- le degré d'autonomie atteint.

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

En "Matériel auditif : laboratoire ", un étudiant par poste de travail.